

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT PAUL

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

Affaire CM170406004 :

Compte administratif 2016
- Régie de Pompes
Funèbres

Affiché en Mairie le 18 AVR. 2017...
Sous le numéro : 240

Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été régulièrement faite le : 30.03.2017 et affichée le : 30.03.2017 sous le numéro : 210

Nombre de membres en exercice 55

Nombre de membres présents 40

Le Maire de Saint-Paul,

Joseph SINIMALE



L'an deux mille dix-sept le six avril à 14 h 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Yoland VELLEZEN 1^{er} adjoint au Maire de Saint-Paul spécialement désigné à cet effet selon les dispositions de l'article L2121-14, alinéa 2, du Code général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. Yoland VELLEZEN - M. Cyrille MELCHIOR - M. Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE - Mme Geneviève SEVAGAMY - Mme Patricia LOCAME-MACHADO - M. Alex POTA - Mme Gertrude CARPANIN PARVADY - Mme Isabelle LATCHIMY - M. Marc-André HOARAU - Mme Audrey FONTAINE - M. Yacoub PANCHBAYA - Mme Annie PIGNOLET-DUMONT - Mme Magalie LAHISAFY - M. Jean-Marc AURE - Mme Sandra SINIMALE - M. Guy SAINT-ALME - Mme Patricia HOARAU - M. Axel RAVENNE - M. Patrick DORLA - M. Dominique ROMELY - Mme Josie BOURBON - M. Benoît ALCINOÛS - M. Maurice TEVANIN SINGAÏNY - M. Christian Joseph CLAIN - Mme Cathy BERTRAND - M. Thierry MARTINEAU - Mme Nadine SEVETIAN - M. Pascal FONTAINE - Mme Carine DJUNIA - Mme Nathalie HOAREAU - Mme Magalie GADO - Mme Julie TANG TONG HI - M. Sébastien IBAR - M. Kevy GROSSET - Mme Kelly BIMA - M. Jean-Marc GAMARUS - M. Patrick LEGROS - Mme Gislaine BASQUAISE - M. Guylain MOUTAMA CHEDIAPIN - M. Emmanuel SERAPHIN .

ETAIENT REPRESENTES :

- Mme Géraldine BARLIEU a donné procuration à M. Yoland VELLEZEN ;
- M. Claude MOUTOUALLAGUIN-ALLAGAPACHETTY a donné procuration à M. Alex POTA ;
- Mme Melissa COUSIN a donné procuration M. Emmanuel SERAPHIN ;

ETAIENT ABSENTS :

M. Joseph SINIMALE - M. Patrick FLORES - M. Erick GANGAMA - Mme Sonia Reine Marie BAPTISTE - Mme Davilla VERDUN - Mme Virginie PERON - M. Jean-Claude MELIN - Mme Régine CHANE HONG - M. Jean-Marie LASSON - Mme Lynda HOARAU - M. Charles MOYAC - Mme Laurence LOUGNON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Patricia LOCAME-MACHADO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....
AFFAIRE N° 04 /

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2016 - Régie de Pompes Funèbres

Date de transmission de l'acte : 18/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/04/2017

Numéro de l'acte : CM170406004 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 974-219740156-20170406-CM170406004-DE

Date de décision : 06/04/2017

Acte transmis par : Sandrine LAYEMAR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Affaire CM170406004 / Compte administratif 2016 - Régie de Pompes Funèbres.

Le Maire expose au Conseil :

Il rappelle que les prévisions budgétaires de la régie municipale de pompes funèbres pour l'exercice 2016 s'élevaient à 127 892,06 Euros, dont 20 739,19 € à la section d'investissement et 107 152,87 € à la section d'exploitation.

Il informe qu'il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exécution définitive et les résultats de ce budget 2016.

Le Compte Administratif 2016 de la régie municipale de pompes funèbres peut se résumer ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	20 739,19 €	107 152,87 €	127 892,06 €
Recettes nettes réalisées (a)	0,00 €	113 666,02 €	113 666,02 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	20 739,19 €	107 152,87 €	127 892,06 €
Dépenses nettes réalisées (b)	0,02 €	104 268,46 €	104 268,48 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(a-b) Excédent		9 397,56 €	9 397,54 €
(b-a) Déficit	-0,02 €		
RESULTATS 2015 REPORTEES			
Excédent	+ 20 739,19 €	+ 8 152,85 €	+ 28 892,04 €
Déficit			
RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			
Excédent (c)	+ 20 739,17 €	+ 17 550,41 €	+ 38 289,58 €
Déficit (d)			
RESTES A REALISER REPORTEES			
Dépenses (e)			
Recettes (f)			
Soldes des restes à réaliser (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTATS NET DE CLOTURE			
Excédent (c+g)	+ 20 739,17 €	+ 17 550,41 €	+ 38 289,58 €
Déficit (d+g)			

Ne comportant pas de restes à réaliser, ni en dépenses ni en recettes, ce compte administratif présente un résultat global de clôture brut et net, excédentaire de 38 289,58 €

Le résultat à affecter correspond quant à lui, au résultat brut d'exploitation, soit + 17 550,41 Euros.

LA SECTION D'EXPLOITATION

Cette section dégage un excédent brut et net de clôture de + 17 550,41 €uros (il n'y pas de restes à réaliser).

1 - Les Recettes

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2016 s'élèvent à 113 666,02 €. A ces recettes de 2016, s'ajoute l'excédent de 2015 reporté, soit 8 152,85 €.

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	99 000,00	113 666,00	0,00	0,00	-14 666,00
	Total des recettes de gestion courante	99 000,00	113 666,00	0,00	0,00	-14 666,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	99 000,00	113 666,00	0,00	0,00	-14 666,00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	0,02	0,02			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,02	0,02			0,00
	TOTAL	99 000,02	113 666,02	0,00	0,00	-14 666,00
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		(3) 8 152,85				

Ces recettes correspondent aux participations des familles en contrepartie des prestations de fossoyage réalisées par la régie.

2 - Les Dépenses

Elles se sont élevées à 104 268,46 € (dont 410,62 € de charges rattachées), et correspondent principalement aux remboursements de charges au budget principal (quote-part des salaires) et à des achats de petites fournitures.

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 652,87	1 118,47	410,62	0,00	1 123,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	102 000,00	101 750,97	0,00	0,00	249,03
	Total des dépenses de gestion courante	104 652,87	102 869,44	410,62	0,00	1 372,81
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	988,40	0,00	0,00	1 511,60
	Total des dépenses réelles d'exploitation	107 152,87	103 857,84	410,62	0,00	2 884,41
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	107 152,87	103 857,84	410,62	0,00	2 884,41

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section n'a fait l'objet d'aucune réalisation de dépenses réelles au cours de l'exercice 2016. Seule une régularisation de 0,02 € en opération d'ordre a été réalisée. Ainsi, le résultat de clôture de l'exercice 2016 reste quasi identique à celui dégagé au terme de l'exercice 2015, soit + 20 739,17 €uros.

La commission « Finances et Affaires générales » réunie le 22 mars 2017 a émis un avis favorable.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L-2121-14, alinéa 2, du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire propose à l'assemblée de désigner M. Yoland VELLEZEN (1^{er} adjoint) comme président de séance.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Yoland VELLEZEN pour remplir les fonctions de président de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2016 – Régie de pompes funèbres.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-4 in fine, le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (5 absentions : M. Jean-Marc GAMARUS - M. Patrick LEGROS - M. Guylain MOUTAMA CHEDIAPIN - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Melissa COUSIN), le conseil municipal de Saint-Paul :

Article 1 : approuve le compte administratif 2016 de la régie municipale de pompes funèbres ;

Article 2 : approuve les résultats bruts de 2016 arrêtés en euros aux montants suivants :

- Exploitation :	+ 17 551,41 Euros.	} 38 289,58 Euros
- Investissement :	+ 20 739,17 Euros	

.....
Certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Saint-Paul, le 6 avril 2017

Le Maire,



Joseph SINIMALE